



CONSEIL GENERAL

Postulat

Auteur(s): Les Vert-e-s Martigny

Objet : Pour promouvoir et soutenir le territoire agricole de notre commune

Développement du postulat

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le plan directeur cantonal est l'instrument de coordination des diverses activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire. Il se compose d'une carte et d'un texte, sous la forme de 49 fiches, il a été adopté par le Grand Conseil le 8 mars 2018, a été approuvé par le Conseil fédéral lors de sa séance du 1er mai 2019, il donne sur chacun des thèmes le cahier des charges du Canton et des Communes.

Nous retrouvons dans les thèmes transversaux, la politique de l'espace rurale. Sur les points 5 et 6 sont listées des actions très concrètes en faveur de la politique agricole :

- 5. Favoriser les rapprochements entre agriculture, sylviculture, tourisme et restauration (p.ex. tourisme à la ferme, vente directe, valorisation des produits du terroir, exploitation agricole respectant les valeurs naturelles, projets valorisant la nature) pour contribuer au maintien des paysages culturels.
- 6. Favoriser les projets ayant pour but la conservation et l'amélioration de la diversité des espèces en lien avec l'agriculture (p.ex. réseaux agroécologiques).

La commune de Martigny a une superficie totale de 32.5 km², dont une superficie d'habitat 22.3% et une superficie agricole de 33.2%, ce qui confirme pleinement et entièrement la volonté de développer et de promouvoir l'espace agricole tant au niveau des acteurs, des produits et de la production.

Ce postulat demande :

- D'évaluer une politique de promotion et/ou de soutien, en incluant un budget, orientée projets ou soutiens de projets, tels que proposé dans le plan directeur cantonal 2019, soit : tourisme à la ferme, vente directe, valorisation des produits du terroir, exploitation agricole respectant les valeurs naturelles, projets valorisant la nature et réseaux agroécologique.

A terme, notre territoire agricole jouera un rôle d'acteur central pour notre résilience territoriale, aidons-le à se positionner à sa juste place.



CONSEIL GENERAL

Signatures

Monsieur	CHAMPAGNE	Christian	
Monsieur	CLAIVOZ	Jacques	
Monsieur	D'INVERNO	Mirko	
Monsieur	GUGLIELMINA	David	
Madame	MICHELLOD	Mathilde	
Monsieur	PIGNAT	Ludovic	
Madame	PIGNAT	Sophie	
Madame	SCESALLI	Séverine	

Martigny, le 30.05.2023

Art 31 du Règlement du Conseil Général

Chaque Conseiller général peut présenter un postulat sur une question déterminée.

Le postulat doit être annoncé par écrit auprès du bureau du Conseil général 45 jours avant le plénum. Dans ce cas, le bureau se charge de transmettre l'information aux groupes et aux Commissions.

Il est développé d'entente avec le postulant lors de la prochaine séance et mis au vote.

En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans les douze mois.

A compléter par le Bureau

Numéro : 10

Date de transmission au Bureau : 31.05.2023

Transmis à la **Commission** _____ et aux groupes le 14.08.23 avec l'ordre du jour plénum

Sera mis à l'ordre du jour du Plénum du 19.09.2023